

Quand des banquiers proposent de taxer les télétravailleurs

On ne dira jamais à quel point banquiers et financiers sont créatifs. Voilà que des économistes de la *Deutsche Bank* viennent de pondre un rapport intitulé "*What we must do to rebuild*" ("*Ce que nous devons faire pour reconstruire*") par lequel ils imaginent leur monde d'après.

Ce rapport propose une série d'idées décoiffantes destinées à reconstruire les entreprises et les sociétés après la pandémie de Covid-19. Il préconise ainsi que le télétravail implique un surcroît d'impôts pour les salariés afin de prendre en compte les privilèges que leur apporterait ce mode d'organisation du travail. Il s'agirait selon les économistes de la *Deutsche Bank* de compenser l'argent qu'ils ne dépensent pas pour les trajets domicile-travail et les pauses déjeuner par des taxes supplémentaires.

"Nous soutenons que les travailleurs à distance devraient payer un impôt pour ce privilège", écrivent-ils, soulignant que le télétravail sera la "nouvelle normalité bien après la fin de la pandémie" et qu'il faudra donc adapter la fiscalité. Et de proposer une taxe de 5 % pour chaque jour de télétravail.

Et la créativité de ces économistes "atterrants" les amène à suggérer que l'argent collecté par la taxe télétravail serve à augmenter les salaires des personnes les plus démunies. Il fallait y penser... Ce jus de crâne ultra-libérale pourrait prêter à sourire s'il n'occultait pas la sombre réalité de la prédation du capital sur le travail, les dégâts de la financiarisation de l'économie, mis en lumière par le Véritable bilan annuel du CAC 40 publié par l'Observatoire des multinationales en partenariat avec Attac France (l'Ugict-Cgt est un des membres fondateur d'Attac). Il nous révèle... ou plutôt nous rappelle qu'en vingt ans, les dividendes distribués aux actionnaires des entreprises françaises du CAC 40 ont augmenté de 269 %. Que le chiffre d'affaires global de ces entreprises a bondi de +74 %, et que leurs profits ont fait une culbute de 77 %.

On imagine bien que les économistes de la *Deutsche Bank*, tout comme ceux des banques françaises, connaissent ces chiffres mieux que personne et on voit avec quel cynisme ils proposent de faire payer aux travailleurs le droit de travailler. Augmenter les revenus modestes en taxant le travail plutôt que le capital.... L'idée n'a pas le lustre du neuf.

N'en déplaise à ces économistes aberrants, travailler chez soi n'est pas un privilège comme l'a révélé l'enquête menée au printemps dernier par la CGT de l'encadrement. Le télétravail par temps de pandémie s'est imposé, et s'impose à nouveau, en mode dégradé pour nombre de salariés. Parce qu'il a rechigné à négocier des accords pour le mettre en place alors qu'un Accord national interprofessionnel existe depuis 15 ans, le patronat a laissé massivement le télétravail dans une zone grise.

Après avoir dû enfin céder devant la pression syndicale pour négocier un nouvel ANI,

"le patronat campe maintenant sur sa double volonté de rester dans du "gré à gré" pour définir la relation de travail, avec l'absence de cadre protecteur pour les salariés", dénonce la CGT. "Le patronat refuse d'in-

tégrer dans le texte une liste de sujets à traiter dans le cadre des accords d'entreprise pour encadrer le télétravail. Il refuse également toute évaluation de l'empreinte écologique et des gains de productivité liés au télétravail."

Medef à la manœuvre, le patronat se refuse, notamment, à mieux encadrer le télétravail régulier ou occasionnel, à rendre effectif le droit à la déconnexion, à encadrer les plages horaires de disponibilité ou d'indisponibilité des télétravailleurs.

Le télétravail n'est pas un privilège. Pouvoir le faire dans de bonnes conditions et y trouver un moyen d'améliorer sa qualité de vie au travail est encore un luxe, une aspiration, pour la plupart des salariés... tout sauf un privilège taxable !

❑ La CGT des ingés, cadres et techs met à disposition toute une série d'outils pour accompagner les salariés dans cette période de bouleversements :

➡ Un générateur d'enquêtes en ligne (<https://enqueteteletravail.fr>) pour que les syndicats s'appuient sur les aspirations des salariés pour obtenir l'encadrement du télétravail

➡ Un guide de négociation du télétravail (<https://guideteletravail.fr>),

➡ un accord type d'entreprise (<https://ugict.cgt.fr/teletravail/modele>)

➡ un tutoriel vidéo pour négocier : "10 conditions indispensables pour le télétravail" (<https://ugict.cgt.fr/teletravail/tuto>);

➡ Une banque de données d'accord télétravail (<https://ugict.cgt.fr/teletravail/accords>) - chargez vos accords !)

➡ Une série de webinars pour former les personnes amenées à négocier des accords sur le télétravail

➡ Un quizz décalé pour faire prendre conscience aux salariés de l'anormalité du télétravail sans règles ni garanties (enqueteteletravail.fr/quiz/)

*Le Club est l'espace de libre expression des abonnés de Mediapart.
Ses contenus n'engagent pas la rédaction.*